

# RÉSOUTRE UN CONFLIT PENSEZ MÉDIATION !

avec le Centre de Médiation de Notaires de Normandie



## LA MÉDIATION



**UNE MÉTHODE SIMPLE, RAPIDE  
ET ACCESSIBLE POUR RÉSOUDRE  
UNE SITUATION CONFLICTUELLE.**

Certaines divergences, dans le cadre familial, professionnel, commercial, de voisinage... peuvent conduire à des conflits longs entre les personnes impliquées.

Le procès est trop souvent la voie retenue pour les dénouer et il est source de dépense de temps et d'argent, sans que la décision elle-même soit satisfaisante.

Le processus de médiation peut vous aider à trouver rapidement et à moindre coût une issue amiable dans un dossier conflictuel.

Le Centre de médiation de Notaires de Normandie, peut vous accompagner dans cette recherche de solution en vous proposant les services d'un médiateur.

## QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION ?

La médiation est un processus par lequel deux ou plusieurs personnes tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, notamment en matière familiale, commerciale, professionnelle, de voisinage, avec l'aide d'un tiers appelé le médiateur.

## POURQUOI RECOURIR À LA MÉDIATION POUR RÉSOUDRE UN LITIGE ?

• **C'est une solution rapide** : la médiation vous permet de trouver rapidement une solution à votre litige car elle se déroule en principe sur une durée maximale de trois mois.



• **C'est une solution accessible** : plus économique que la plupart des procédures judiciaires, le coût de la médiation est fixé par un tarif horaire déterminé par le Centre de médiation de Notaires de Normandie.

• **Elle permet le rétablissement ou la préservation du dialogue** : ce mode de résolution d'un conflit en dehors de tout procès est particulièrement bien adapté à la résolution des difficultés qui vous opposent à des personnes avec lesquelles vous êtes amené à conserver des liens, qu'ils soient familiaux, de voisinage, professionnels ou encore commerciaux, car elle contribue à la pacification de vos relations et à la résolution amiable d'un conflit.



• **Elle garantit la confidentialité** : la médiation offre une confidentialité de nature à garantir vos droits et vos intérêts. Tout ce qui est échangé par les parties dans ce cadre demeure confidentiel et ne peut être présenté comme preuve devant le tribunal en cas d'échec.



## COMMENT AVOIR RECOURS À UN MÉDIATEUR ?

Vous pouvez saisir le Centre de médiation de Notaires de Normandie conjointement avec votre contradicteur ou seul. Dans ce cas, le Centre prendra attache avec l'autre partie pour l'inviter à la médiation.



## LES MÉDIATEURS DU CENTRE DE MÉDIATION DE NOTAIRES DE NORMANDIE

- Les médiateurs rattachés au Centre de médiation de Notaires de Normandie ont tous suivi une formation spécifique à la médiation.
- La mission du médiateur : le médiateur ne tranche pas le litige mais il facilite le dialogue entre les parties afin de les aider à trouver, elles mêmes, la solution au différend qui les oppose.



**Il exécute sa mission en toute indépendance et impartialité. Par son écoute attentive des points de vue de chacun, le médiateur assure l'égalité entre les parties.**

## L'ISSUE DE LA MÉDIATION



La médiation peut se terminer par un accord écrit ou non écrit entre les parties.

Quelle que soit l'issue de la médiation, le médiateur constate dans un procès-verbal les points d'accord ou de désaccord entre les parties.

Afin de rendre exécutoire leur accord, les parties ont la possibilité de faire homologuer leur accord par le juge, ou de le faire établir en la forme authentique par le notaire de leur choix, à l'exception du notaire médiateur.

## CENTRE DE MÉDIATION DE NOTAIRES DE NORMANDIE

6 place Louis Guillouard  
BP 66146 6  
14065 CAEN CEDEX 4

Tel. : 02.31.85.44.62

[mediation.ci.caen@notaires.fr](mailto:mediation.ci.caen@notaires.fr)

 notaires2normandie

 @Notaires-BN



Pour plus de renseignements :  
[WWW.NOTAIRE2NORMANDIE.COM](http://WWW.NOTAIRE2NORMANDIE.COM)



Centre de médiation de Notaires  
de Normandie